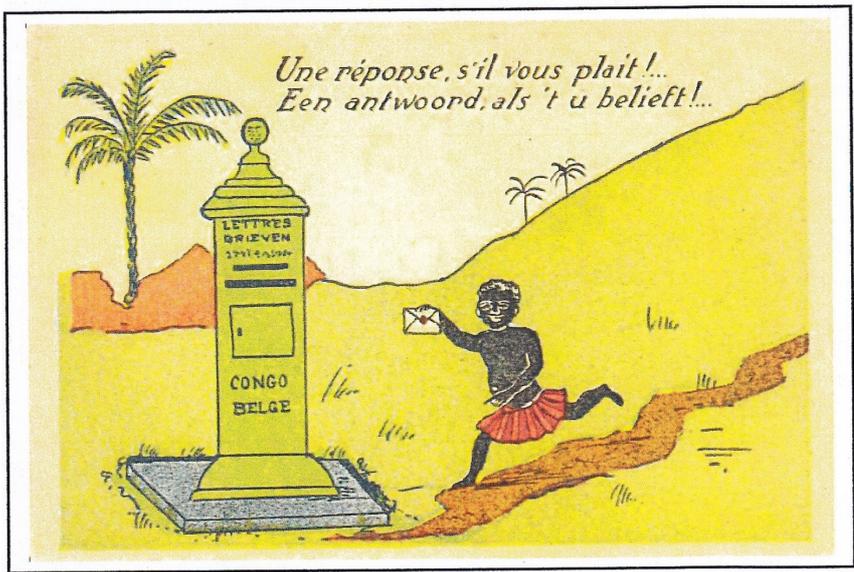


Périodique – Bureau de dépôt : 5620 Florennes



# LES CAHIERS DU CONGO



Destinataire

ISSN 0775-9576

Revue philatélique trimestrielle



Editeur : Ch. Henuzet – Place Saint Roch, 30 – 5620 Florennes

### Les cahiers du Congo

Revue trimestrielle paraissant en septembre, décembre, mars et juin. - Toute contribution rédactionnelle est la bienvenue. Elle est à envoyer à : [cahiersducongo@hotmail.com](mailto:cahiersducongo@hotmail.com).

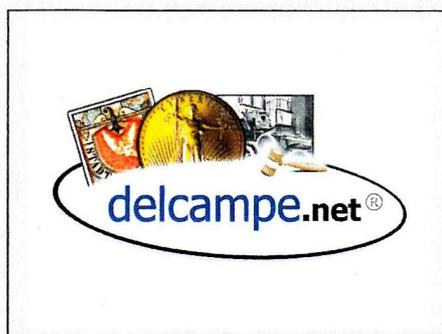
Toute reproduction est interdite sans autorisation écrite.

Editeur responsable : Eliane Deneumostier – Saive - Rue Fays, 149 - B 4400 Ivoz-Ramet

Comité de rédaction : M. Hopperets, Th. Frennet, Ch. Henuzet, M. Oblin, E. Saive, Ch. Stockmans

Abonnement : 16 € à verser au compte BE12 7320 2753 2792 (Bic : CREGBEBB) des Cahiers du Congo.

Prix au numéro : 5 €



"Nous remercions tout particulièrement notre partenaire, Sébastien DELCAMPE, pour sa collaboration qui permettra à ses membres de partager notre passion."  
Le comité de rédaction

**Document de la couverture** : Oblitération 1<sup>er</sup> jour - Recommandé de Léopoldville Direction P. T. vers Liège - Tarif : 1,50 F (lettre) + 2,50 F (recommandation) = 4 F au moyen de timbres de propagande pour les Parcs Nationaux.

### Sommaire

Avakubi : un cachet accidenté (1913-1914)

page 3

Cet article sera également publié sur notre site partenaire :



**Le Rendez-vous des Philatélistes**

## AVAKUBI : un cachet « accidenté » (1913-1914)

Avakubi est une localité située dans la Province Orientale de l'ex-Congo Belge, dans le district du Haut-Congo, non loin de la frontière avec ce qui était à l'époque l'Afrique Orientale Anglaise (actuellement l'Ouganda).

Le bureau de poste d'Avakubi a été ouvert le 1<sup>er</sup> août 1908 ; il s'agissait plus précisément du transfert à Avakubi de l'ancienne sous-perception de Beni.

Le nouveau bureau fut doté d'un cachet de 23 mm de diamètre (mesures angulaires : 146° / 280°), répertorié Avakubi 1.1 suivant la classification de R. Keach. Ce cachet était à l'origine parfaitement circulaire (voir fig. 1).



fig. 1

En août 1913, le cachet a subi une déformation accidentelle et s'est ovalisé (voir fig. 2 et 3). Les circonstances de cette déformation ne nous sont pas connues, mais certains collectionneurs du Congo prétendent avec le sourire que le cachet serait passé sous le pied d'un éléphant ... !

Aucun cachet de remplacement n'étant disponible sur place, il continua à être utilisé, ainsi mutilé, d'août 1913 jusqu'en mai 1914.

L'examen des documents illustrés ci-dessus est intéressant car il révèle la voie empruntée pour l'acheminement du courrier vers la Belgique.



fig. 2

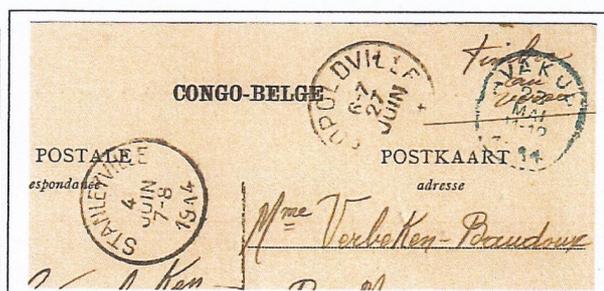


fig. 3

Outre l'oblitération d'Avakubi, la carte-vue représentée à la fig. 2 porte un cachet de passage à Irumu, ce qui indique qu'elle a voyagé via l'Est Africain Anglais jusqu'à l'océan Indien avant d'être embarquée à Mombasa à destination de l'Europe (cet itinéraire est appelé « voie de Mombasa »).

Par contre, la carte représentée à la fig. 3 présente quant à elle des marques de passage à Stanleyville et Léopoldville ; ceci prouve qu'elle a traversé le Congo d'est en ouest jusqu'à Boma, à l'embouchure du fleuve Congo, où elle a été embarquée pour l'Europe via l'océan Atlantique (« voie de Boma »).

En ce qui concerne le cachet mutilé d'Avakubi, une autre particularité mérite d'être soulignée. Son utilisation a continué après la réception du nouveau cachet (mesures angulaires : 137°/277°) destiné à le remplacer. L'entier postal en service intérieur représenté aux fig. 4 et 5 porte l'empreinte du nouveau cachet du 15 avril 1914, alors que la carte-vue fig. 3 porte une oblitération du 23 mai 1914.



fig. 4



fig. 5

Michel Hopperets

**Le Parc National Albert**

**Les émissions**

**La série**



Arrêté : 22 décembre 1937

Le Ministre des Colonies,

Vu le décret du 20 janvier 1921 organique du service postal complété et modifié par les décrets du 14 mai 1926, du 31 octobre 1928 et du 12 juillet 1932 ;

Arrête :

Article premier.

Il est émis une série de timbres-poste dits "des Parcs Nationaux" comprenant les six valeurs ci-après :

- 5 cent, cadre violet avec fond noir ;
- 90 cent, cadre rouge avec fond sépia ;
- 1 fr 50, cadre grenat foncé avec fond noir ;
- 2 fr 40, cadre gris-bleu avec fond sépia ;
- 2 fr 50, cadre bleu avec fond noir ;
- 4 fr 50, cadre vert avec fond sépia.

Art. 2.

Ces timbres sont admis pour l'affranchissement des correspondances au Congo Belge, concurremment avec les valeurs actuellement en cours.

Art. 3.

Un exemplaire de chacun de ces timbres est annexé au présent arrêté.

Bruxelles, le 22 décembre 1937.

E. Rubbens

**Sujet :** paysages des Parcs Nationaux, d'après des photographies de G. F. de Witte du Musée Royal d'Histoire Naturelle

**Planches** en héliogravure de la Firme Malvaux

**Impression** de l'Atelier du Timbre à Malines

**Feuilles :** Planche de 100 timbres en 2 panneaux de 50 (10 x 5 ou 5 x 10).

**Dentelure :** 11½

**Période de validité :** 15 mars 1938 au 31 août 1942

47A	197	5 c	violet et noir	rivière Molindi	2 000 000 ex.
47B	198	90 c	rouge et brun	bambous	500 000 ex.
47C	199	1 F 50	brun-carmin et noir	rivière Suza	2 500 000 ex.
47D	200	2 F 40	vert-noir et brun	rivière Rutshuru	500 000 ex.
47E	201	2 F 50	outremer et noir	mont Karisimbi	1 000 000 ex.
47F	202	4 F 50	vert et brun	brousse forestière de Mitumba	1 000 000 ex.

**Variété :** Tache grise ayant l'aspect d'un petit lac au-dessus de "AUX" de "NATIONAUX"  
 (n° 42)



**Centre déplacé**



197



198



202

**Tirage spécial : série non dentelée**



Dans la marge des feuilles se trouve une inscription comptable composée de la lettre S suivie de l'année d'impression et d'un nombre à 6 chiffres: Tous les timbres ont été imprimés soit en 1937 soit au tout début 1938. Il y a eu un deuxième tirage du 5 c en 1939. Cette inscription toujours en noir se situe verticalement soit à gauche du 1er panneau, soit à droite du 2<sup>nd</sup> panneau.

Dans la marge également deux croix repères, dans la couleur du cadre du timbre, servant à positionner la feuille en vue de denteler les timbres.

Les marges des feuilles entières sont dentelées d'un seul côté.

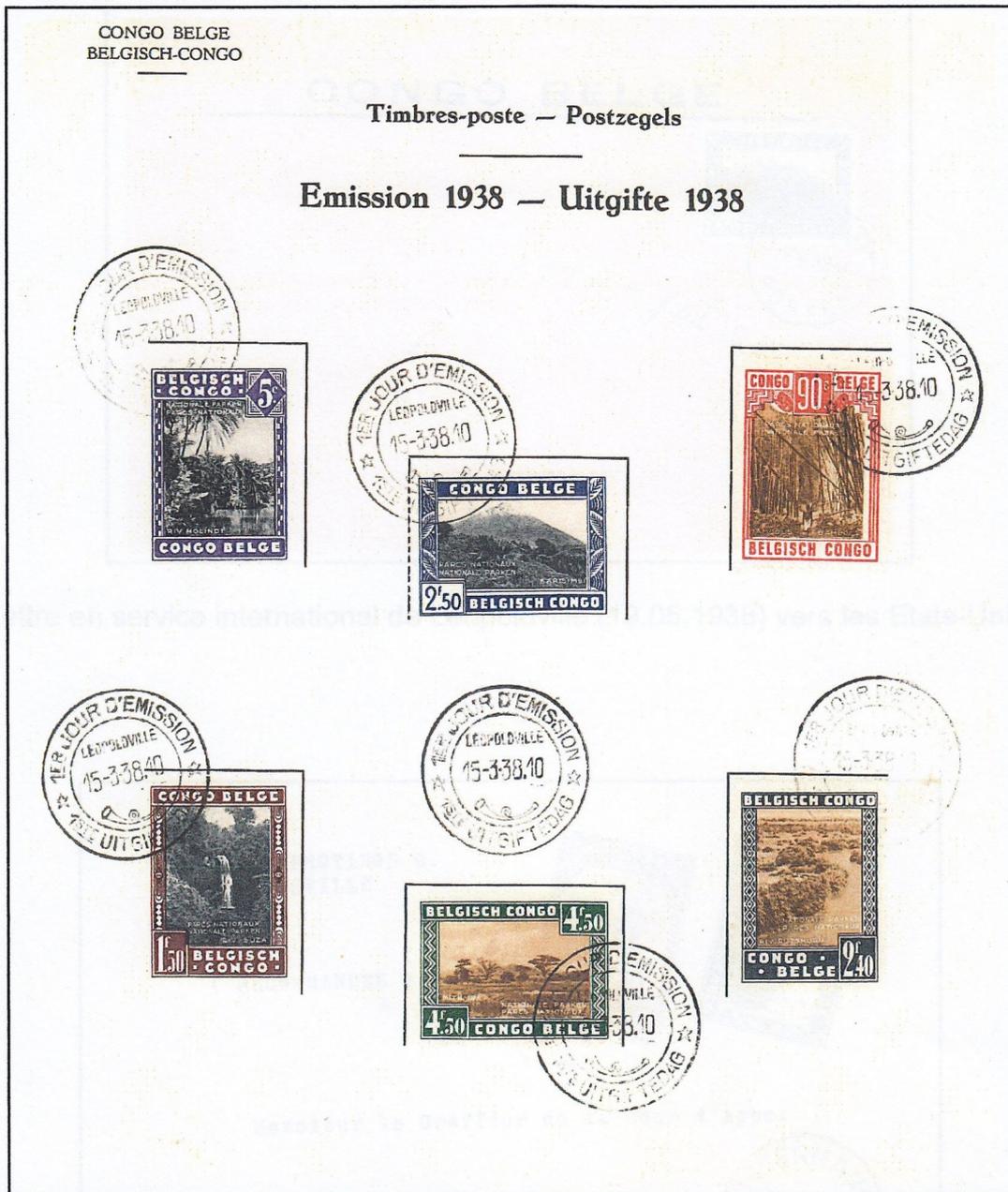




Timbre à date "1er jour"



## Feuillet 1er jour



Les valeurs faciales et les tarifs (1<sup>er</sup> février 1934) à la date d'émission des timbres

Ces timbres devaient être un support à la propagande pour les parcs, les valeurs faciales retenues sont les plus courantes des tarifs vers la Belgique et les pays étrangers.

5 c est l'affranchissement des journaux (50 g) paraissant au moins une fois par trimestre, servait comme complément

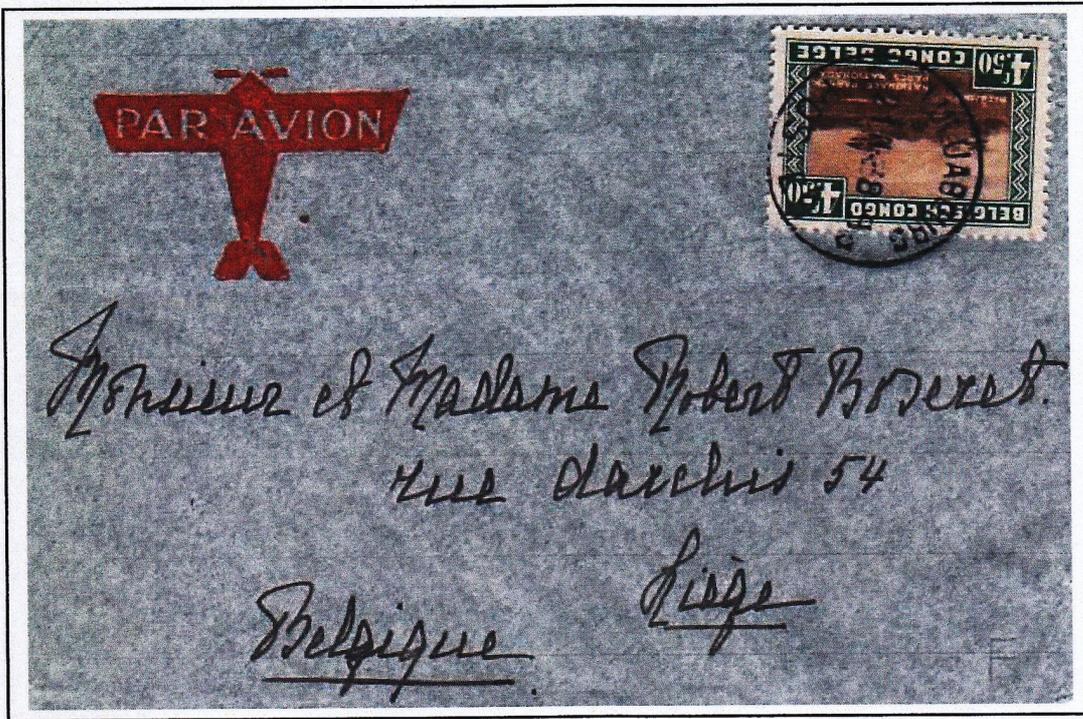
90 c est le complément pour l'affranchissement d'un échelon supplémentaire de poids vers la Belgique.

1,50 F est l'affranchissement d'une lettre ou de papiers d'affaires vers la Belgique complément pour l'affranchissement d'un échelon supplémentaire de poids en service international.

2,40 F est l'affranchissement d'une lettre de double échelon de poids vers la Belgique

2,50 F est l'affranchissement d'une lettre en service international ou la taxe de recommandation.

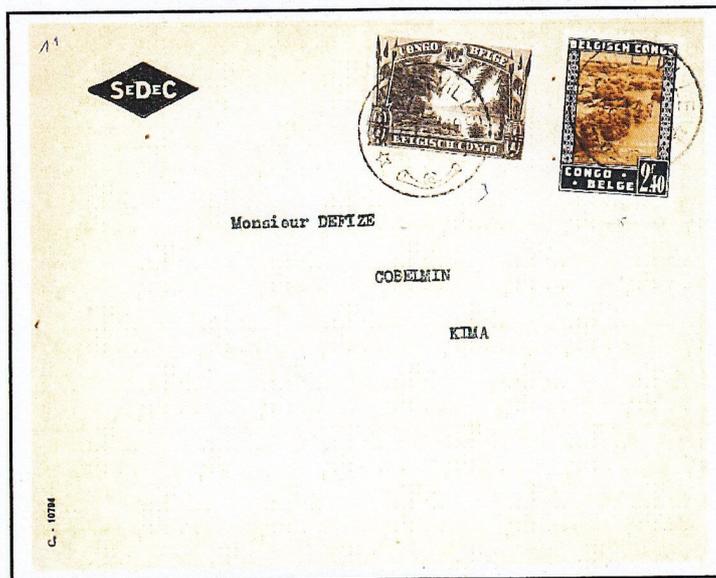
4,50 F est l'affranchissement d'une lettre par avion pour la Belgique.



Lettre par avion de Luluabourg vers Liège  
 Tarif : 1,50 F (lettre) + 3 F (surtaxe aérienne) = 4,50 F

Tarif au 1<sup>er</sup> décembre 1940

L'affranchissement d'une lettre en service intérieur passe à 2,50 F le 1<sup>er</sup> décembre 1940. Le timbre à 2,40 F n'a plus aucune utilité s'il n'est pas complété par un timbre à 10 c.



Lettre en service intérieur Stanleyville (17.01.1941)  
 Tarif : 2,40 F (200) + 10 c (168) = 2,50 F  
 Le timbre 200 à 2,40 F n'a plus aucune utilité.

Photos effectuées par G. F. de Witte en 1934 - 35 publiées par l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge dont sont issus les timbres.

introuvable



Tshamugussa Altitude : 2300 m  
Dans la forêt de bambous vers le volcan Musule  
Coll. Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge

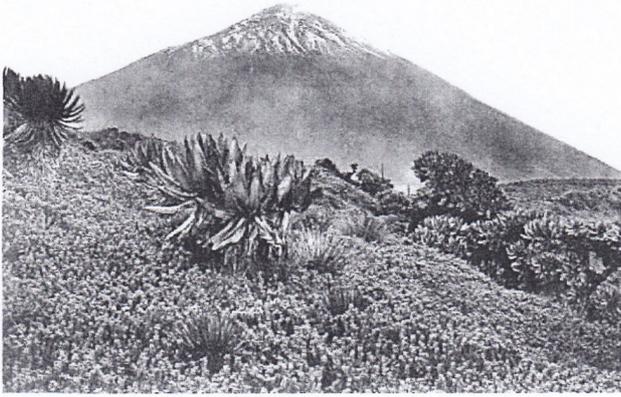
rivière Molindi



Kibga (versant sud du volcan Visoke)  
Altitude 2400-2600 m.  
Rivière Suza, chutes et forêt de bambous.  
Coll. Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge



Plaine du Lac Edouard -Altitude : 950 m  
La rivière Rutshuru à Gwangwa.  
Galerie à Phoenix reclinata (faux dattiers)  
Hippopotames dormant sur un banc de sable.  
Coll. Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge



Volcan Karisimbi Altitude : 4507 m.  
 Vue prise du versant Sud vers 3800 m d'altitude  
 A l'avant-plan : *Lobelia*, *Senecio* et *Aichemilla*  
 Coll. Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge



Marécage herbeux près du camp de la Rwindi  
 Institut des Parcs nationaux du Congo belge  
 Exploration du Parc National Albert  
 Mission G. F. de Witte (1933-1935) Fascicule 1  
 Bruxelles 1937  
 Planche IX-2.

Le volcan **Visoke** est situé en Afrique de l'Est, à cheval sur la frontière séparant la République démocratique du Congo couvrant les pentes nord-ouest et le Rwanda couvrant les pentes sud-est, dans le centre de la branche occidentale de la vallée du grand rift. Il est entouré par le Karisimbi au sud-ouest, le Mikeno à l'ouest et la ville de Ruhengeri à l'est-sud-est. Culminant à 3 711 mètres d'altitude, le sommet du Visoke est couronné par un cratère contenant un lac de 450 mètres de diamètre.

**Rutshuru** est une localité et un territoire de l'est du Nord-Kivu au Congo, proche des frontières du Rwanda et de l'Ouganda. C'est un lieu de passage connu pour ses chutes de Rutshuru et les sources chaudes proches, les Mayi Ya Moto et le parc national Albert

Le mont **Karisimbi** est situé dans l'est du Congo qui couvre les pentes nord-ouest de la montagne et au nord-ouest du Rwanda qui couvre les pentes sud et nord-est. Il est entouré au sud-ouest par le lac Kivu, à l'ouest par le Nyiragongo, au nord-ouest par le Mikeno et au nord-est par le Visoke. Appartenant aux montagnes des Virunga dont il est le point culminant avec 4 507 mètres d'altitude et le sommet le plus méridional, le mont Karisimbi est un volcan actuellement endormi. Ses pentes régulières sont interrompues par plusieurs bouches éruptives et notamment par la caldeira Branca (*Une caldeira ou caldera est une vaste dépression, circulaire ou elliptique, généralement d'ordre kilométrique, généralement à fond plat, située au cœur de certains grands édifices volcaniques et due à l'explosion ou l'effondrement du centre du volcan*) de deux kilomètres de diamètre située au sud-est du sommet, par le cratère Muntango de 1,2 kilomètre de diamètre au sud et par une chaîne de cônes s'étirant du volcan jusqu'au lac Kivu au sud-ouest. Son altitude de 4 507 mètres lui permet d'être le seul sommet de la région à être périodiquement recouvert de grésil et de grêle, et non de neige, au cours de fréquents orages d'où son nom en kinyarwanda signifiant en français « Coquillage blanc ». Situé dans le parc national des Volcans au Rwanda et dans le parc national des Virunga au Congo, ses pentes recouvertes d'une forêt équatoriale abritent quelques-unes des dernières réserves de gorilles sauvages au monde.

Les monts **Mitumba** sont une chaîne volcanique au sud de la Vallée du grand rift, bordée à l'est par les lacs Tanganyika et Kivu au Congo, au nord par les montagnes des Virunga qui font office de frontière entre le Congo, le Rwanda et l'Ouganda. Les deux sommets principaux, le mont Kahuzi (3 308 m) et le mont Biéga (2 790 m) sont des volcans éteints.

**A suivre**

Etat Indépendant du Congo

Tarifs et affranchissements Mols des cartes-vues

Suite

Philippe Lindekens



Carte-vue partie de Banana le 12 mars 1900 à destination de St Ghislain où elle parvint le 2 avril. Affranchissement : 5 c brun-rouge (paire) Mols 1894 & 40 c vert-bleu Mols 1896



(Collection privée)

Carte-vue partie de Banana le 22 avril 1899 à destination de Feluy-Arquennes où elle parvint le 20 mai. Affranchissement : 5 c brun-rouge (2x) + 10 c bleu Mols 1894 & 15 c ocre I+A1a Mols 1896



(Collection privée)

Carte-vue partie de Léopoldville le 25 janvier 1900 à destination de La Hestre \ Bel-

gique où elle parvint le 29 février ; passage par Boma le 31 janvier.

Attachement : correct

**10c bleu - centre renversé - Mols 1900**

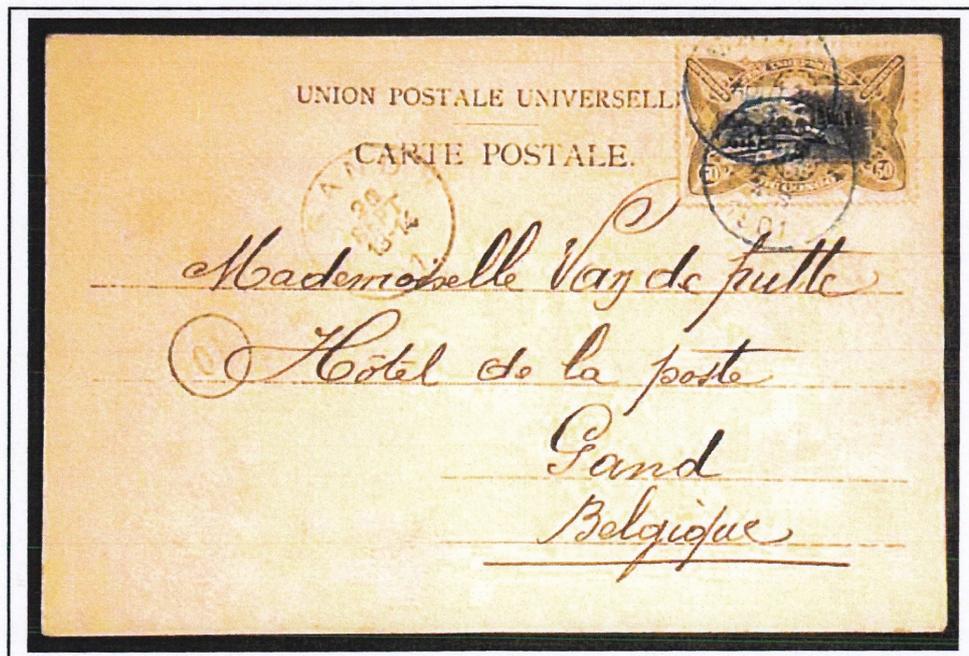
10c bleu - Mols 1900 - 4x dont 2 mandants

1.2.- CV à 50 c avec Mols du XXème siècle



(Collection privée)

Carte-vue partie de Boma le 1<sup>er</sup> novembre 1900 à destination de Ledeghem / Belgique.  
Affranchissement : correct - 15 c ocre Mols 1896 & 5 c vert (2x) + 25 c bleu Mols 1900



(Collection privée)

Carte-vue partie de Matadi à destination de Gand où elle parvint le 20 septembre 1901 - Af-  
franchissement : 50 c olive - Mols 1900



Carte-vue partie d'Ibembo le 9 janvier 1902 à destination de Bruxelles ; passage par Léopoldville le 3 février ; indication manuscrite sous les timbres « 1 Timbre de 0,25 » faite par l'expéditeur pour éviter les vols de timbres avant leur annulation par le premier bureau de poste rencontré.- Affranchissement : 25 c bleu (2x) - Mols 1900



Carte-vue partie de Libenge le 6 février 1902 à destination de Bruxelles où elle parvint le 19 mars ; passage par Léopoldville le 23 février. (adresse effacée)  
Affranchissement : 10 c carmin (paire) + 15 c ocre (paire)I+A1b – Mols 1900



Carte-vue partie de Matadi le 17 octobre 1900 à destination de Virton où elle parvint le 4 novembre ; passage par Boma le 18 octobre. Affranchissement : 10 c carmin Mols 1900 + 40 c vert-bleu Mols 1896

### 1.3.- carte recommandée à 1 F et AR à 1,25 F

Ces tarifs s'appliquent aux cartes-vues postées avant le 1<sup>er</sup> mai 1902 (50 c) en recommandé (50 c) vers l'étranger.



Carte-vue recommandée AR partie de Boma le 25 avril 1901 à destination de Lierre où elle parvint le 20 mai ; passage par Bruxelles (Réception) le 19 mai. Tarif à 1,25 F : Carte-vue avant le 1<sup>er</sup> mai 1902 (50 c) + recommandation (50 c) + accusé de réception (25 c) Affranchissement : 40 c vert-bleu (bande de 3-1 manquant) + 5 c vert (Collection Hopperets)

A suivre

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année



Basankusu (21.11.1910) – Léopoldville (01.12.1910) – Bruxelles (03.01.1911)

Nous vous souhaitons, comme l'auteur de cette carte le faisait en 1910, une très chaleureuse année 2013.

29a 47  
Recevez mon cher M<sup>r</sup>  
Olenck mes meilleurs  
vœux pour l'année  
1911 -  
Hago Kiam  
Basankusu le 22/11 1910

L'équipe des « CAHIERS DU CONGO »